

## Etudiant salarié ou études par correspondance ?

Par **MissTeigne**, le **30/07/2011** à **11:52**

Bonjour, je suis salariée (mais je ne travaille ni le mercredi ni le week-end) et je me renseigne pour éventuellement commencer une L1 en droit. Je suis également mariée et maman, bref je n'ai pas énormément de temps...

Je me demandais quelle était la meilleure solution pour moi ?

- m'inscrire à la fac près de chez moi (étant dispensée de TD et ne pouvant aller en cours que le mercredi...) ?

Mais dans ce cas comment faire pour se procurer les cours d'avance, je ne connais personne et ma situation ne va pas favoriser les rencontres...

- opter pour les études par correspondance ?

Mais les prix sont assez élevés pour moi et faire des aller-retours sur Paris, Rouen ou Grenoble ne m'enchante qu'à moitié...

Bref je ne sais pas trop quoi choisir, pouvez-vous me donner un avis ? Merci d'avance.

Par **bulle**, le **02/08/2011** à **09:51**

Bonjour,

Vu votre situation, je pense que les études par correspondance via le CNED semble être une bonne solution. Se procurer des cours peut vite devenir mission impossible si l'on ne connaît personne.

Par **MissTeigne**, le **02/08/2011** à **11:45**

Merci bulle, effectivement je pense que ça va être très contraignant cette histoire de cours...

Par **ainezumi**, le **23/09/2011** à **12:12**

Bonjour,

Etant salariée à hauteur de 30 heures par semaine, réparties sur semaine et week-end, j'ai raté pas mal de cours l'an passé durant ma L3. Et à la Fac, en Droit (je ne sais pas comment ça se passe ailleurs), ils sont plutôt crochus sur les cours. J'ai un peu galéré, ne connaissant pas beaucoup de monde, quitte à faire ça sous forme de troc, en disant aux gens "je prends tel et tel cours si tu veux".  
C'est vraiment galère.

Après, renseigne-toi auprès de ta Fac, ils font peut-être un **enseignement à distance**, ou ce qu'ils appellent une formation continue. A ma Fac (Aix-en-Provence), ils proposent pour certaines filières un enseignement à distance, avec cours en ligne, et séances de TD avec travaux à remettre chaque semaine, avec notamment un taux de réussite plutôt élevé.

Ils ont également une **formation continue**, avec des cours dispensés uniquement le mercredi après-midi et le samedi, et ils voulaient m'y inscrire, car cette formation est obligatoire pour ceux qui sont salariés à plus de 60H par mois (ce que je fais en deux semaines en gros). Sauf que cette formation rompt tout droit à la bourse, et m'aurait coûté 900 euros tout de même, mais en ayant droit à la bourse du CROUS, il est possible d'écrire une lettre de demande de dérogation pour continuer à percevoir la bourse, et s'inscrire en formation initiale.

Tu devrais donc te renseigner, il y a d'autres possibilités que le CNED :)

Par **nanou06**, le **01/03/2013 à 13:56**

bonjour j'ai décidé de reprendre mes études de droit à la rentrée qui arrive, la motivation est là mais la réalité me fait "peur": je suis maman célibataire je travaille à plein temps en lisant vos com. je pense opter pour les cours à distances comment connaître les aménagements des fac lesquelles sont plus conciliantes avec les salariés merci....

Par **ainezumi**, le **01/03/2013 à 15:40**

Bonjour,

Je pense qu'il faut vous renseigner auprès de chacune des Universités qui propose un enseignement à distance et leur demander directement... vous serez certaine des réponses qui vous seront apportées, de cette manière :)

Par **LAMIDROIT**, le **21/08/2016 à 05:28**

Bonjour je suis Étudiant à l'université Cheikh anta diop de Dakar au Sénégal en 3<sup>em</sup> année droit public option administration publique .  
Je cherche des correspondants juristes à travers les instituts et universités, pour ceux ou

celles qui seront intéressées peuvent me joindre **EDIT Admin : Ne communiquez jamais votre e-mail en public. Invitez plutôt les personnes intéressées à vous contacter par message privé. Vous pourrez ensuite échanger vos adresses e-mail**

Merci communauté des juristes

Par **Isidore Beautrelet**, le **21/08/2016** à **13:31**

Bonjour LAMIDROIT

J'ai effacé l'adresse e-mail de votre message. Il est imprudent de mettre son e-mail comme ça aux yeux de tous.

Merci pour votre compréhension